



Une agriculture périurbaine de Strasbourg à la recherche de compromis

Les surfaces agricoles de la Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS) représentent 10 300 hectares sur 31 400. 266 exploitations dont le siège est au sein de la communauté urbaine valorisent 9 800 hectares.

Toutefois, entre 2000 et 2010, la surface agricole des exploitations au sein de la CUS diminue de 358 hectares. Les céréaliers demeurent prépondérants, le maïs représentant un hectare de SAU sur deux. Les actions des collectivités territoriales encouragent le maintien des exploitations et le développement d'une agriculture durable et de proximité. Ainsi, quelques 450 hectares seront reclassés en surface agricole à l'occasion du PLU intercommunal.

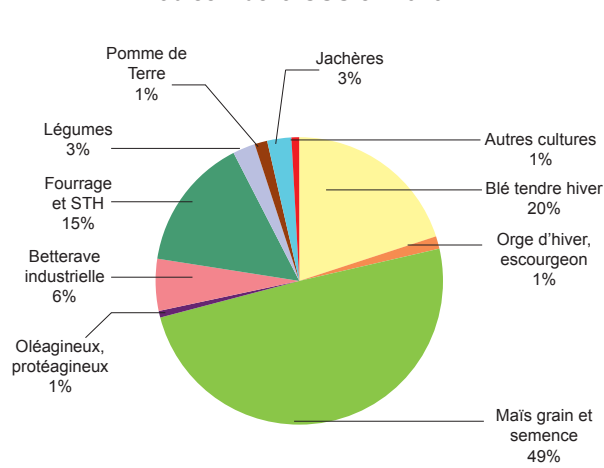
En juin 2010, la Ville, la Communauté Urbaine de Strasbourg et la Chambre d'agriculture se sont associées afin de construire ensemble une stratégie de développement durable de l'agriculture locale en respectant l'équilibre entre les enjeux économique, environnemental et social. Le premier axe stratégique de la CUS consiste à préserver au maximum les espaces agricoles (voir encadré en page 5) et à maintenir les exploitations. Les terres agricoles représentent près d'un tiers de la surface du territoire. L'analyse du recensement agricole de 2010 et des îlots des déclarations PAC permettent d'enrichir le diagnostic déjà établi. Le recensement de l'agriculture périurbaine de Strasbourg a pu dénombrer 266 exploitations en 2010 dont le siège est au sein du périmètre. Ces exploitations valorisent 9 800 hectares de SAU. Les exploitations déclarant des îlots à la PAC au sein de la CUS sont bien plus nombreuses. En effet, 10 300 hectares sont exploités par 410 exploitations en 2010 dans ce secteur. Ainsi, 210 exploitations cultivent des terres sur la communauté urbaine sans avoir leur siège au sein du périmètre. Au final, l'ensemble des exploitations concerné et recensé en 2010 cultive au total 24 260 hectares dont 13 970 ne sont pas situés dans l'agglomération.

Un maïs toujours présent mais en diminution

Le secteur végétal demeure prédominant dans la zone périurbaine strasbourgeoise. Avec une présence d'un hectare sur deux, le maïs reste la première culture au sein

de la CUS. Le blé tendre représente un hectare sur cinq, le complément correspond pour l'essentiel aux surfaces fourragères et à la betterave industrielle. Entre 2000 et 2010, la surface agricole des exploitations de l'agglomération a baissé de 358 hectares; le Schéma de cohérence territoriale de la région de Strasbourg (SCOTERS) perd quant à lui près de 1 000 hectares. Les diminutions du maïs (-756 hectares) et des jachères (-547 hectares) n'ont pu être compensées par la progression du blé tendre d'hiver (707 hectares), des betteraves industrielles (190 hectares) et de la pomme de terre (62 hectares). Enfin, les autres légumes représentent encore 255 hectares, bien que leurs surfaces aient diminué de 6 % en dix ans. Le maraîchage associé à des circuits courts garde une place importante au nord de la CUS. Les grandes exploitations apparaissent très présentes à la périphérie de Strasbourg. La surface moyenne exploitée par les agriculteurs est de 38,5 hectares, mais 40 % des surfaces au sein de la CUS sont valorisées par des exploitations de plus de 100 hectares.

Répartition des 10 300 hectares agricoles au sein de la CUS en 2010



Source : PAC 2010



Près de 500 exploitations concernées

Ainsi, 476 exploitations sont plus ou moins concernées par l'évolution de l'urbanisation de la CUS.

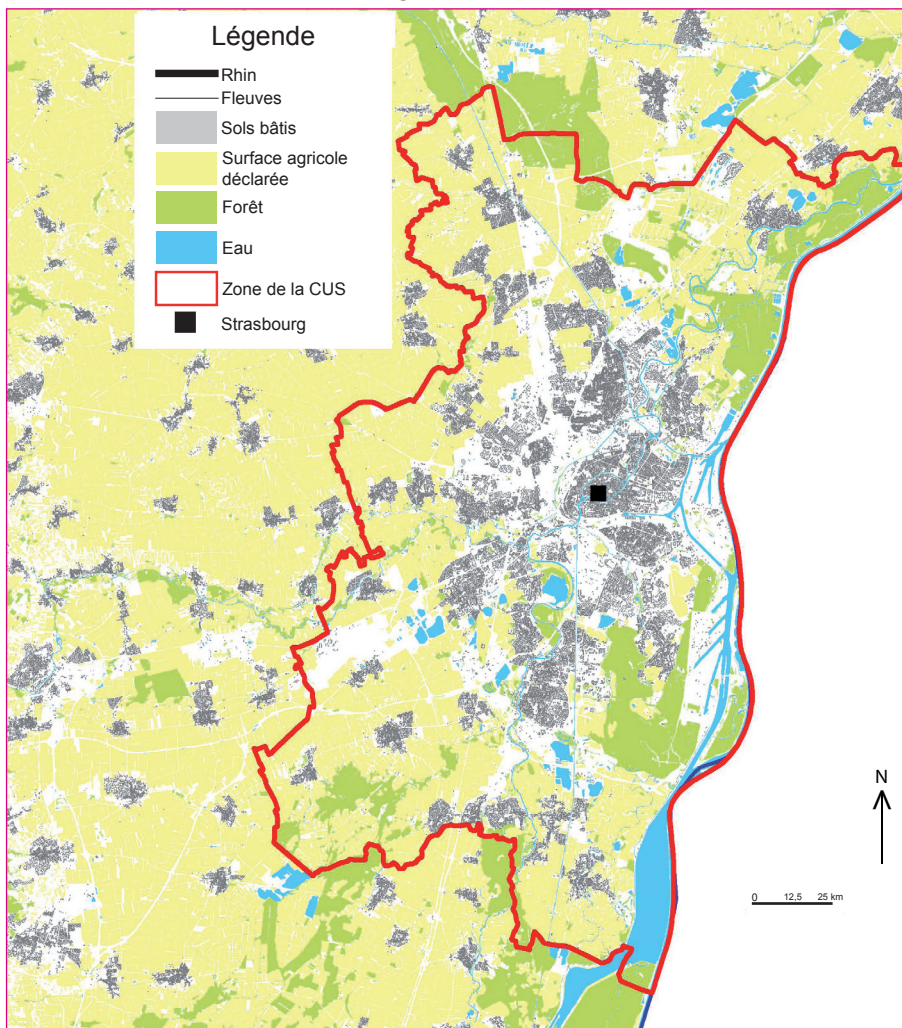
En premier, 266 exploitations ont leur siège au sein de la CUS et 255 valorisent de la SAU. Ces producteurs cultivent 8 557 dans la communauté urbaine, les 1 737 hectares complémentaires sont exploités par des agriculteurs situés en dehors du périmètre. Sur l'ensemble de ces exploitations, 58 sont considérés comme de grandes structures (1) et exploitent 57 % de la surface agricole.

En second, selon le recensement agricole 2010, 210 exploitations dont les sièges sont en dehors du périmètre cultivent des terres au sein de la CUS. Ces exploitations sont généralement plus grandes et orientées vers une production céréalière, laitières ou associant céréales et élevages. Elles cultivent une petite part de leur SAU au sein de la CUS soit en moyenne huit hectares par exploitation. Ainsi, en 2010, 113 grandes structures exploitent 11 000 hectares dont seulement 12 % au sein de la CUS.

Une plus grande place pour les exploitations de plus de 100 ha

Entre 2000 et 2010, la communauté urbaine a enregistré une perte d'une centaine de sièges d'exploitation. Cette baisse significative des effectifs et la diminution moins importante de la surface agricole conduit à une concentration des moyens de production. La diminution de 27 % des exploitations apparaît plus significative que celle du Bas-Rhin (-20 %). Cette baisse est liée à la perte des exploitations de moins de 35 ha de SAU. A l'opposé, les fermes de plus de 100 hectares gagnent du terrain. L'insertion de l'exploitation au sein de la communauté urbaine diffère en fonction de sa surface. Les

La CUS : une agriculture entre sols bâtis

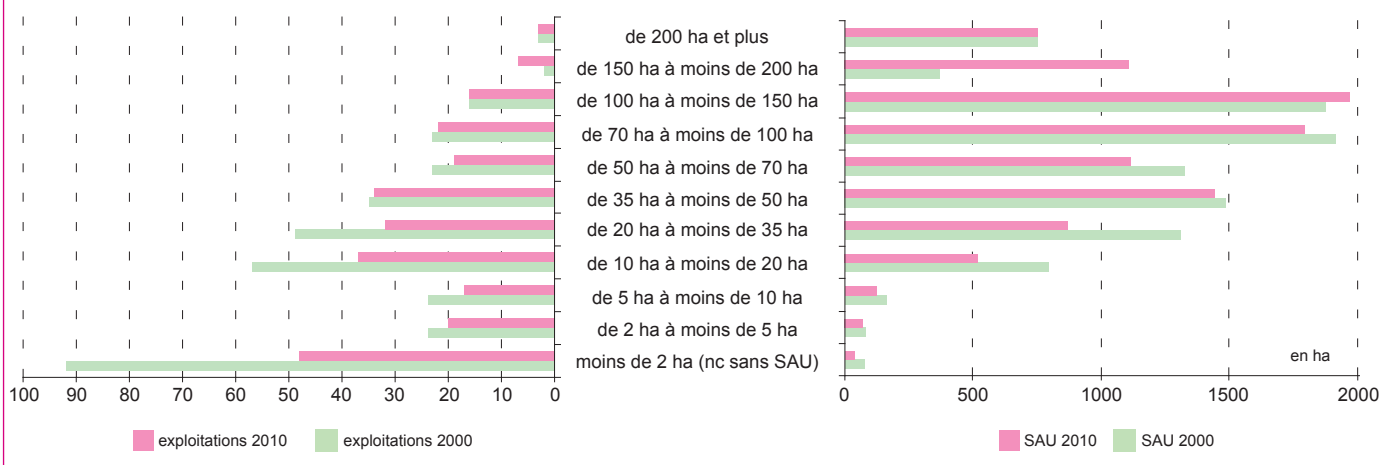


Source : PAC 2010

exploitations de moins de 20 hectares sont généralement entièrement englobées au sein de la CUS. Les fermes de plus de 100 hectares ne cultivent que huit hectares sur dix dans la CUS. La concentration est associée à une perte du poids économique agricole

de l'agriculture périurbaine strasbourgeoise. En 2000, les 351 exploitations représentaient 23,4 millions d'euros de Production Brute Standard (PBS), alors qu'en 2010 les 266 fermes ne pèsent que 19,1 millions d'euros soit une perte 18 % de PBS. Cependant

Des structures céréalières au sein de la CUS entre 150 et 200 hectares qui gagnent du terrain



Sources : Recensements agricoles 2000 et 2010

(1) Grandes structures : exploitations dont la PBS totale est supérieure à 100 000 €



cette diminution de poids économique est bien moindre au sein du SCOTERS avec une baisse de PBS de - 5,3 %.

De nombreuses petites parcelles

Selon les déclarations à la PAC, les 410 exploitations ont déclaré 8 676 îlots au sein de la CUS. Déjà insérées entre bâtis et axes routiers, ces parcelles agricoles sont le plus souvent petites. Avec une superficie moyenne de 1,2 hectare, plus de huit îlots sur dix ne dépassent pas 2 hectares. Ces mêmes îlots représentent un hectare sur deux, alors que les parcelles de plus de 16 hectares ne pèsent que 3,1 % de la SAU au sein de la CUS. Globalement,

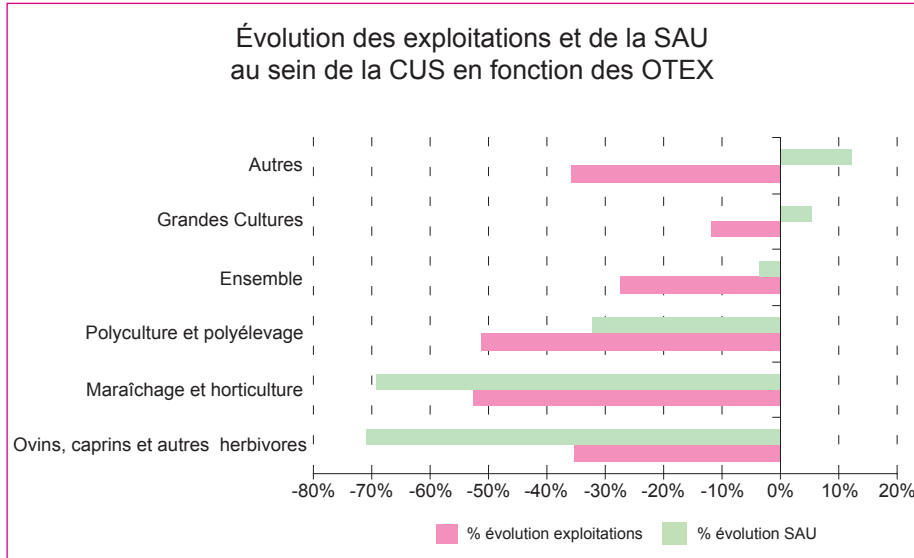
les îlots des exploitations dans le périmètre sont généralement plus petits que ceux en dehors de son périmètre. La comparaison de la surface des îlots dans les exploitations cultivant au moins une partie de leurs terres dans la communauté urbaine conduit à observer que la surface moyenne d'un îlot dans la communauté urbaine est de 1,2 hectare contre 1,4 hectare pour ceux situés en dehors. La situation diffère aussi fortement en fonction des exploitations. En effet, 56 exploitations ne déclarent qu'un seul îlot à la PAC, alors qu'à l'autre extrémité de la distribution, sept d'entre elles valorisent 100 îlots et plus. La dimension des îlots est extrêmement variable d'une exploitation à l'autre. La taille d'un îlot unique varie de 0,2 hectare à près de 30 hectares. A l'opposé les exploitations cultivant plus de 100 îlots peuvent exploiter une surface agricole utile comprise entre une soixantaine d'hectares et près de 300 hectares pour la plus grande. Ce qui conduit la taille moyenne de leurs îlots entre un demi-hectare et 2,8 hectares.

Des exploitations céréalières très présentes

Les céréaliers et les exploitations orientées vers les grandes cultures (betteraves...) continuent de dominer le paysage strasbourgeois. Ces orientations technico-économiques (Otex) représentent plus de huit hectares de SAU sur dix au sein de la CUS.

Bien que perdant quelques exploitations en dix ans, leurs surfaces agricoles progressent de 5 % au détriment des petites structures. Par contre, horticulteurs, éleveurs d'ovins et élevages associés aux céréales, bien que représentant des surfaces plus marginales,

et ouest de la deuxième couronne ⁽²⁾. Cette production apparaît moins implantée dans le reste du SCOTERS. Cependant, ces laitiers possèdent un troupeau plus important avec une référence moyenne de 445 000 litres par exploitation notamment du fait de la présence de Sociétés Civiles Laitières (SCL).



Source : Recensement agricole 2010

Un emploi agricole salarié qui résiste

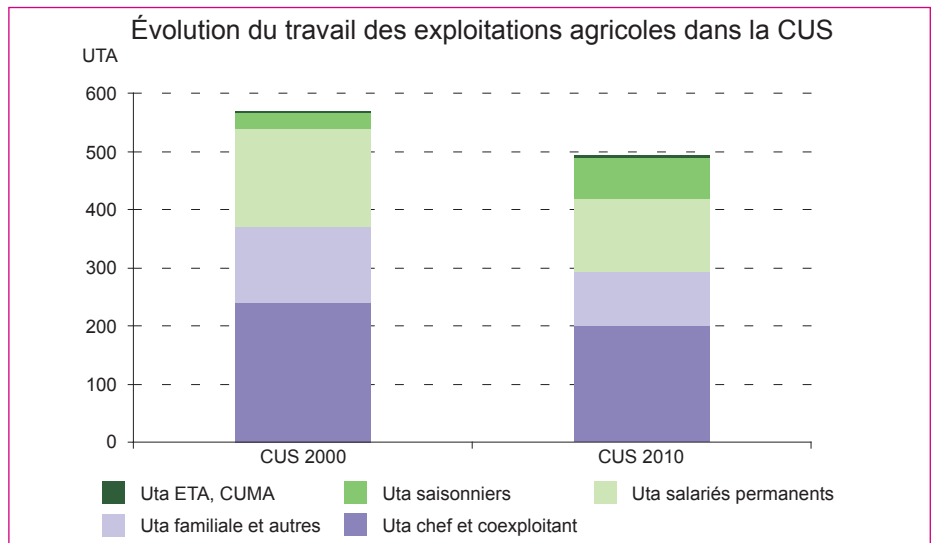
L'emploi agricole représente près de 500 Unités de Travail Annuel (UTA) au sein de la communauté urbaine de Strasbourg. La profession agricole perd entre 2000 et 2010, 17 % de sa main d'œuvre qui demeure familiale pour 60 %. Dans la même période, la perte d'emploi d'équivalent temps plein des chefs et coexploitants (-13 %) semble inférieure. Par contre, les autres actifs

perdent en 10 ans au moins 30 % de leur surface. L'élevage spécialisé apparaît particulièrement marginal. Il demeure une vingtaine d'élevages, dont la moitié est liée à la production d'ovins au sein de petites structures. Quelques producteurs de bovins complètent le panorama particulièrement difficile en zone périurbaine pour le secteur animal.

Enfin, il reste 41 exploitations associant élevages et production céréalière. Au sein de ces élevages, neuf exploitations laitières, dont trois élevages laitiers spécialisés, sont plus particulièrement situées dans le secteur sud

familiaux enregistrent une diminution d'un tiers des UTA. L'emploi salarié agricole hors cadre familial permanent résiste avec 126 UTA. De plus, l'emploi saisonnier progresse passant de 27 UTA en 2000 à 70 UTA en 2010. Cette tendance correspond en premier lieu à la présence d'exploitations légumières dans le secteur.

Les premiers employeurs demeurent les exploitations céréalières compte tenu de leur nombre. Il s'agit pour l'essentiel d'une main d'œuvre familiale. Par contre, les horticulteurs et maraichers spécialisés représentent 75 % des salariés permanents non familiaux.



Sources : Recensements agricoles 2000 et 2010

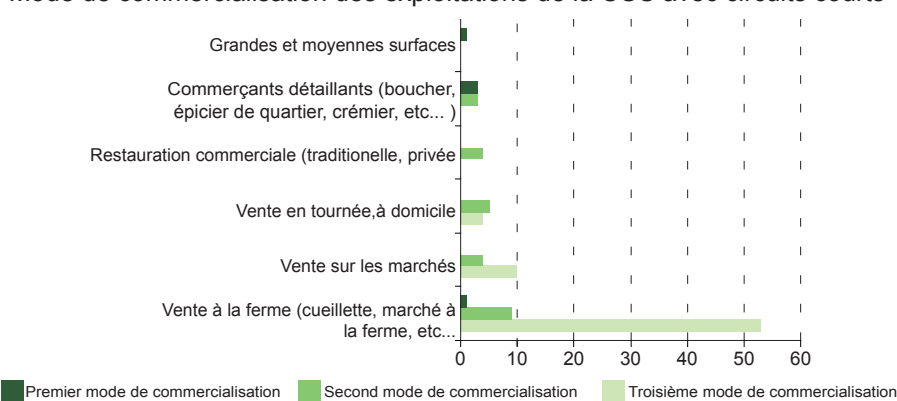
⁽²⁾ deuxième couronne : ensemble de communes à la périphérie extérieure de la CUS.



Une pluriactivité de plus en plus présente

La notion de pluriactivité au recensement agricole correspond à la déclaration d'une activité non agricole à titre principal ou secondaire. Elle est différente de celle définie par la Mutualité Sociale Agricole (MSA) qui classe les chefs d'exploitations en fonction de leurs revenus. Ces agriculteurs, selon la Chambre d'Agriculture, sont conduits à développer d'autres sources de revenus hors agriculture ou de préserver un patrimoine familial et ainsi de maintenir l'activité agricole. Une autre possibilité s'offre à eux : la transition familiale anticipée. Elle permet au jeune d'intégrer l'exploitation tout en gardant une activité professionnelle non agricole. La pluriactivité des chefs d'exploitations se développe au sein de la communauté urbaine. Elle apparaît comme une possibilité de ressource complémentaire dans un environnement peu propice à l'agrandissement. Les 113 exploitations dirigées par des pluriactifs au sein de la CUS cultivent 3 110 hectares sur les 9 800 hectares. En dix ans, la part des chefs et coexploitants a progressé de dix points pour représenter 43 % des 317 responsables d'exploitations. Cette proportion apparaît similaire à l'ensemble du SCOTERS. Pour près de 70 % d'entre eux, ils déclarent une activité principale non agricole. La pluriactivité est présente une fois sur deux, non seulement au sein des petites structures mais aussi dans les moyennes. Les grandes structures représentent 15 % des exploitations et 40 % des surfaces. Plus jeunes, les chefs d'exploitation pluriactifs sont âgés de 47 ans en moyenne quelle que soit la dimension de l'exploitation. Par contre, les responsables de structures dites « exclusives » sont généralement plus âgés de trois ans en moyenne.

Mode de commercialisation des exploitations de la CUS avec circuits courts



Source : Recensement agricole 2010

Une agriculture locale qui vend au sein de la CUS

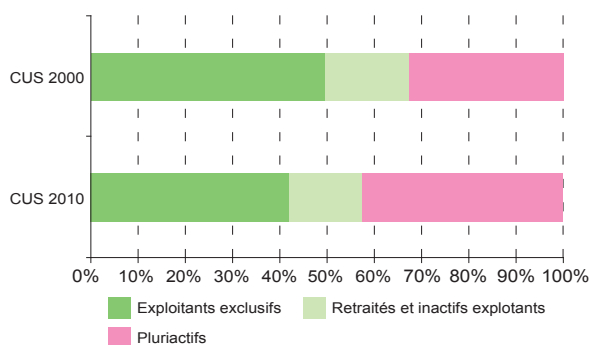
Le deuxième axe stratégique de la CUS consiste à développer un modèle d'agriculture local durable, pérenne et de proximité. Force est de constater que la part des exploitations valorisant des produits agricoles en circuits courts est nettement plus importante au sein de la CUS. Ainsi, 75 fermes vendent soit directement soit par un intermédiaire tout ou partie de leurs produits ce qui représente 28 % des exploitations. Or 18 % des exploitations dans le Bas-Rhin vendent des produits directement ou par un seul intermédiaire. Légumes et miel arrivent en tête des produits les plus souvent directement commercialisés. La vingtaine d'apiculteurs vendent leur miel en profitant des marchés largement développés au sein de la CUS. La présence de maraîchers et de producteurs de légumes de plein champ conduit à une valorisation d'une partie de la production légumière. Le premier mode de commercialisation est la vente à la ferme, le second sur les marchés, les ventes à un intermédiaire semblent nettement moins fréquentes. Au sein de la CUS, un tiers des

exploitations réalisent l'essentiel de leur chiffre d'affaire en circuits courts contre 20 % sur le Scot de Strasbourg.

Une diversification liée aux travaux à façon

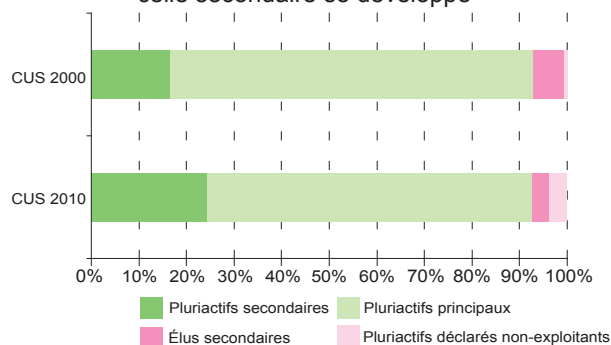
Plus d'une exploitation sur cinq déclare au recensement agricole de 2010 au moins une activité de diversification. Elles sont en premier lieu liées aux travaux à façon agricole et non agricole. Par contre, l'agritourisme est moins présent au niveau de la CUS. En cas de diversification, dans deux tiers des cas, le chiffre d'affaires agricole est supérieur aux activités de diversification. Cependant, une exploitation sur dix déclare l'essentiel de son chiffre d'affaires en dehors du secteur de production agricole. Les exploitations au sein de l'ensemble du Scot de Strasbourg déclarent moins souvent une activité de diversification. Ces exploitations céréalières assurent plus fréquemment des travaux d'entreprise agricole. La part de producteurs d'énergie renouvelable est aussi nettement plus importante qu'au sein de la CUS (27 % dans le SCOTERS contre 15 % dans la CUS).

Évolution de la pluriactivité dans la CUS



Sources : Recensements agricoles 2000 et 2010

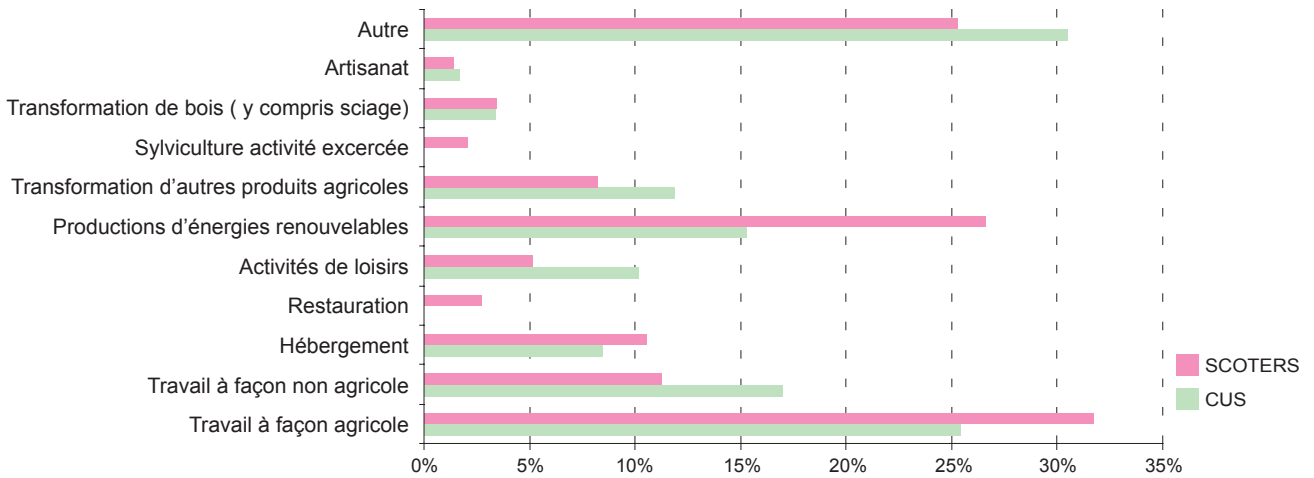
CUS : une pluriactivité principale essentielle, celle secondaire se développe



Sources : Recensements agricoles 2000 et 2010



Part des exploitations avec diversification par type d'activité au sein de la CUS et du SCOTERS



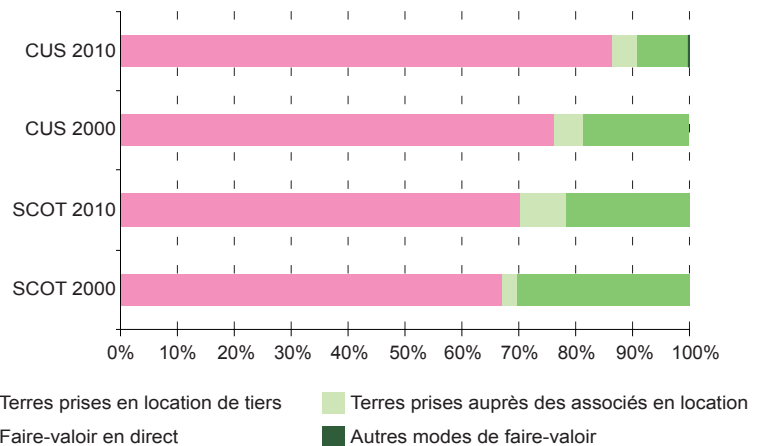
Source : Recensement agricole 2010

Un fermage de plus en plus présent

Près de neuf hectares sur dix sont loués au sein des exploitations de la CUS ce qui est bien supérieur à la moyenne départementale. Les agriculteurs louent une part plus importante de leur SAU. La part de fermage progresse de 7 points entre 2000 et 2010. En contrepartie, le faire-valoir direct baisse de moitié dans la communauté urbaine. Les exploitations les plus importantes louent une part plus grande de leur SAU. Moins de sept hectares sur dix sont loués dans les petites exploitations et près de neuf dans les grandes structures. Au sein de l'ensemble du SCOTERS, 70 % des surfaces sont en location et cette proportion demeure stable lors de la précédente décennie. Cependant, la progression des formes sociétaires conduit à un basculement de la propriété vers le fermage auprès des associés. Le faire-valoir direct perd huit points alors que le fermage auprès des associés en gagne six.

Dans douze communes sur vingt-huit, Illkirch - Graffenstaden et Mittelhausbergen les chefs d'exploitations déclarent que 90 % et plus de leurs terres sont louées. se distinguent avec plus de 25 % des terres en propriété.

Évolution des modes de faire-valoir dans la CUS entre 2000 et 2010



Sources : Recensements agricoles 2000 et 2010

Le lien entre ville et agriculture

La Ville, la Communauté urbaine de Strasbourg et la Chambre d'Agriculture de Région Alsace, après un état des lieux de l'agriculture réalisé en 2009, ont souhaité s'associer pour mettre en œuvre une stratégie visant le développement d'une agriculture locale durable et innovante.

Le premier objectif consistant à préserver les terres agricoles suscitait

beaucoup d'attente et les résultats ne sont pas perçus de la même façon selon que l'exploitant est ou non concerné par un projet d'urbanisation. Toutefois, dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme communautaire, environ 450 ha devraient être reclassés en zone agricole (A) ou naturelle (N).

Le deuxième objectif vise le développement à la fois d'une production agricole de qualité et respectueuse de l'environnement et des circuits

de distribution courts. La présence significative des producteurs vendant directement leurs productions au sein de la CUS conforte cette ambition. Par contre, l'agriculture biologique demeure encore confidentielle.

Le troisième objectif consiste à retisser le lien entre le monde agricole et les citoyens. L'organisation de manifestations comme « la Ferme en Ville » et « le Tour des Fermes » y contribue indéniablement.



Peu de production bio mais des mesures agro-environnementales

Avec seulement six exploitations, selon le recensement agricole de 2010, l'agriculture biologique au sein de la CUS demeure encore confidentielle. Pourtant, les magasins et produits bio sont très présents au sein de l'agglomération.

La moitié des producteurs possèdent une orientation céréalière et cultivent 48 hectares sur les 77 hectares.

Cependant, quatre Projets Agro-Environnementaux (PAE) s'étendent pour l'essentiel sur la deuxième couronne. Au sein des périmètres, les agriculteurs s'engagent dans des mesures visant à préserver la ressource en eau de la vallée

de la Souffel, protéger les populations de hamster par l'implantation de cultures favorables (céréales à paille et luzerne) et développer la biodiversité par une gestion extensive des prairies dans le bruch de l'Andlau et la bande rhénane. Au total, près de 100 hectares sont contractualisés auprès d'une quarantaine d'exploitations.

Répartition des surfaces et du nombre d'exploitations au sein du SCOTERS

Dimension et Otx	Exploitations ayant leur siège dans la CUS					Exploitations ayant des terres dans la CUS				
	nb exploit	nb exploit. avec SAU	SAU en ha	nb avec déclaration PAC	somme des surfaces îlots Pac	nb exploit	nb exploit. avec SAU	SAU en ha	nb avec déclaration PAC	somme des surfaces îlots Pac
Petites	106	102	723	65	671	122	118	934	81	720
Moyennes	100	95	3 529	83	3 076	181	176	6 735	164	3 386
Grandes	60	58	5 553	50	4 810	173	171	16 594	163	6 188
Ensemble	266	255	9 805	198	8 557	476	465	24 263	408	10 294
Céréaliculture et en culture de plantes oléagineuses et protéagineuses	129	129	4 509	127	4 109	207	207	9 678	205	4 909
Autres grandes cultures	45	45	3 481	42	3 140	102	102	7 144	99	3 515
Fleurs et horticulture diverse	18	18	26	0	-	19	19	192	S	S
Bovins lait	3	0	-	0	-	15	12	948	12	78
Ovins, caprins et autres herbivores	10	10	66	S	S	11	11	70	S	S
Polyculture et polyélevage	41	35	1 150	21	931	87	81	4 866	67	1 310
Autres	20	18	574	7	366	35	33	1 364	22	468

Sources : Recensement agricole 2010, Sisa 2010

S : secret statistique

Définitions / Méthodologie

L'exploitation agricole est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères. Elle a une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales. Elle atteint une certaine dimension, soit un hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (une vache ou six brebis mères...). Sa gestion courante est indépendante de toute autre unité

Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la production brute standard (PBS). Ces coefficients

résultent des valeurs moyennes calculées sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de classer les exploitations selon leur dimension économique en « moyennes et grandes exploitations », quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en « grandes exploitations » quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros. La contribution de chaque surface ou cheptel à la PBS permet également de classer les exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique).

La PAC (Politique agricole commune). La PAC est une politique de l'Union Européenne qui vise à développer l'agriculture sous forme de subventions

et de contrôle des prix.

Le RPG (Registre Parcellaire Graphique) est constitué d'un ensemble de photographies aériennes sur lesquelles sont représentés les îlots de l'exploitation ainsi que les éventuels engagements en Mesures Agro-Environnementales (MAE).

Un îlot déclaré à la PAC est un regroupement de parcelles culturales contiguës exploité portant une ou plusieurs cultures; limité par des éléments facilement repérables et permanents (comme un chemin, une route, un ruisseau, etc...) ou par d'autres exploitations dont le contour est stable d'une année sur l'autre.

Pour en savoir plus sur les définitions: <http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/definitions/>



Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Service régional de l'information statistique et économique
14, rue Maréchal Juin - CS 31009 - 67070 STRASBOURG CEDEX
Tel : 03.69.32.51.47 - Fax : 03.69.32.51.45
Courriel : srise.draaf-alsace@agriculture.gouv.fr
www.draaf.alsace.agriculture.gouv.fr

■ Directeur Régional : **Éric MALLET**
■ Directeur de publication : **Éric MALLET**
■ Rédacteur : **Claude WILMES**
■ Contributeurs : Anne FRANKHAUSER (CUS),
Dominique METREAU (CARA)

■ Composition et publication: SRISE Alsace
■ Dépôt légal : à parution
■ N° ISSN : 1961 - 0637

Mars 2014